



L'INFO HEBDO

Section locale 501

Délégués

Atelier
05
Jean-Pierre
Pépin

Atelier
105-205
Daniel
Paquette

Atelier
014-114-214
Marc
Desrochers

Atelier
011
Sylvain
Champoux

Atelier
111-211
Kenneth
Miles

Atelier
029-129
Guy Lessard
Daniel
Mathieu

Atelier
035-135-235
Sylvain
Bernard

P.A.E
Normand
Rivard

Ressources
Humaines

Caisse
D'économie
253-0610
Lundi au
vendredi
9h30 @ 16h00
5705,
Sherbrooke Est,

No: 876 (Sem. 03) LUNDI LE 16 JANVIER 2012

INFO - NÉGOCIATION.

Les comités de négociation pour les sections locales 501 et 504 ont déposés leurs cahiers de demandes le 12 janvier 2012, et quatre prochaines rencontres sont cédulés deux cette semaine et deux la semaine prochaine.

ÉLECTION REPRÉSENTANT EN PRÉVENTION ATLIER 29:

Félicitation à Martin Gour.

Les représentants en prévention suivent une formation cette semaine par le Conseil Régional FTQ Montréal.

STATUTS ET RÈGLEMENTS S.L. 501

Article 7 - Cotisations

7.01 Cotisation à la section locale;

Chaque membre de la section locale doit verser des cotisations hebdomadaires.

La cotisation peut être changée seulement par un vote majoritaire au scrutin secret dans une assemblée où le quorum est atteint, à condition que la question ait été affichée sur les tableaux pendant au moins sept (7) jours avant l'assemblée.

VACANCES PAYÉES ARTICLE 10.01

Les employés auront droit à des vacances payées d'après l'échelle suivante:

1 an = 2 sem.	4 ans = 3 sem.	10 ans = 4 sem.	20 ans = 5 sem.	30 ans = 6 sem.
---------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Lorsque les crédits de service de l'employé ne se totalisent pas à ceux énoncés à l'échelle ci-dessus, au 30 juin de l'année mais y arriveront au ou avant le 31 décembre de l'année, en vertu d'avoir continué à accumuler des crédits de service, il sera admissible aux vacances additionnelles lorsqu'il aura accumulé les crédits de service nécessaires. Lorsque de telles vacances additionnelles sont prises avant la date d'admissibilité, le paiement de l'allocation additionnelle ne sera fait qu'après les crédits de service nécessaires accumulés.

Voici deux exemples d'employés qui arrivent à 10 années de services en 2012.

M. Premier a cumulé ces 10 années avant le 1^{er} juillet 2012. **10 ans = 4 semaines**

M. Deuxième a cumulé ces 10 années après le 30 juin 2012, mais avant le 1^{er} janvier 2013, au moment qu'il atteindra 10 années de service, sa 4^{ème} semaine sera ajoutée à ces vacance 2012, même s'il a commencé à accumulé des vacances 2013 depuis le 1^{er} juillet 2012. Ceci s'applique sur toute l'échelle de vacances.

ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS

Atelier 029 : Félicitation à Daniel Mathieu élu sans opposition. Daniel sera assermenté bientôt et suivra une formation.

Atelier (01-101-201) (48-148-248), n'ayant aucune mise en nomination au poste de délégué dans ces ateliers, un délégué d'un autre atelier sera appointé pour couvrir ces ateliers.

DÉCÈS :

C'est avec regret que nous avons appris le décès de monsieur André Bastien père de Serge Bastien, nous désirons exprimer toutes nos condoléances à la famille.